



Information relative à l'utilisation des vêtements de protection pour apiculteurs selon la directive CE 89/686/CEE

Notice établie selon les exigences de la Directive CE 89/686/CEE

Concerne : (toutes tailles)

	Vareuse	Pantalon	Blouson	Combinaison	Voile sans chapeau
ECO	X				
CHAPEAU	X				
CHAPEAU AVEC GANT	X				
ABEILLEUR			X	X	
INTEGRAL			X	X	
PRO			X	X	
AIR	X		X	X	
RUSTIC				X	
PANTAPI		X			

Vareuses, blousons, combinaisons et pantalons de toutes tailles sont concernés.

Ainsi que l'intégralité de la gamme des voiles sans chapeau : EA067, EA066, EA007, EA037, EA038, EA063

Définition : Ces vêtements destinés à un usage apicole, entrent dans la catégorie 1 des équipements de protection individuels (EPI). Ils protègent seulement contre les risques limités dans le sens de la directive 89/686/CEE.

Matières :

Tissu du vêtement : 100 % polycoton sauf vareuse et rustic 100 % coton

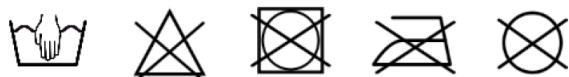
Grillage du voile : 100 % polyester

Utilisation : Ce vêtement se porte sur les autres vêtements. Le chapeau du voile doit être ajusté à la taille de l'utilisateur. L'utilisateur doit bien veiller à mettre les velcros et fermer la fermeture éclair. Les élastiques en bas de jambes permettent le bon maintien du pantalon.

Stockage : Les vêtements doivent être stockés dans un endroit propre et sec.

Lavage :

Les voiles doivent être lavés séparément et à la main.



Le vêtement peut être lavé en machine

